

LE PSC – PREMIER SECOURS CITOYEN

Classe de 4^{ème}

Dans le cadre du programme d'éducation à la santé et à la citoyenneté, les élèves de 4eme auront l'opportunité de passer la certification du PSC à la fin du mois de juin.

Cette formation, d'une grande importance, vise à sensibiliser les élèves aux gestes de premiers secours et à leur fournir les compétences nécessaires pour réagir face à des situations d'urgence. Elle est **obligatoire** dans les établissements d'enseignement publics et privés sous contrat, conformément aux directives de l'Éducation nationale.

Objectifs de la formation PSC :

Apprendre à protéger, alerter et secourir face à des situations de la vie quotidienne (malaise, saignement, brûlure, arrêt cardiaque...)

Développer l'esprit de responsabilité, de solidarité et de citoyenneté

Obtenir une attestation officielle PSC, reconnue au niveau national

Déroulement de la formation :

- Durée : 7 heures, réparties en une journée ou plusieurs demi-journées en juin après la fin des cours
- Encadrement : formation assurée par un personnel formé et agréé.
- Lieu : dans l'enceinte du collège
- Dates : au mois de juin une fois les cours terminés

Informations pratiques :

Une attestation PSC est remise à chaque élève ayant suivi la formation dans son intégralité. Elle sera à garder précieusement.

